

# Les trois sénéchaussées des Etats

Les sénéchaussées, dont les assemblées sont à l'origine des Etats, existent depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s., celles de Toulouse et Carcassonne continuent de se réunir séparément chaque année pendant la session des Etats pour élire leur syndic général et voter leur contribution aux travaux publics. Celle de Beaucaire-Nîmes ne se réunit que pour élire son syndic général, car les travaux publics qui lui incombent sont gérés séparément par les diocèses qui la composent.

— Limites des sénéchaussées

— Limites des diocèses

